

Séance de Conseil Municipal, du 19 mai 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le dix-neuf mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mai 2016

Présents : M. MENARD – Mme MARTIN – Mme PAGANUCCI – M. ADAM - Mme BLONDEAU - M. DESHAYES - M. HEBERT – Mme MÉRAUD - M. PEREON – M. PRENANT - M. PIGOREAU – M. JUMERT - Mme BEAUCHEMIN

Absents excusés : Mme FERNANDES-PENTEADO

Absents : Mme LETANT

Secrétaire de Séance : Mme MARTIN

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la réunion du 22 avril 2016 est approuvé.

3. VALDEM : Intervention de M. BOULAY, Président

Lors des conseils municipaux du mois de décembre 2015 et janvier 2016, plusieurs informations concernant le fonctionnement de VALDEM ont été transmises. Il a alors été convenu d'inviter M. BOULAY, président de VALDEM pour répondre aux diverses interrogations.

Avant de présenter la politique actuelle du syndicat, Monsieur BOULAY rappelle que VALDEM a repris le service de collecte en régie, en 2012, avec reprise du personnel embauché par le prestataire et l'achat de véhicules.

La politique du syndicat se décline au travers d'une politique à moyen et long terme sur les axes suivants :

- amélioration du service en maîtrisant les coûts, voire en les diminuant,
- généralisation des regroupements des bacs lors de la collecte.

Le syndicat ne peut pas agir sur tous les coûts, notamment en raison des engagements contractuels.

Le budget 2016 s'élève à 11,5 millions d'euros répartis en 8,7 millions d'euros en section de fonctionnement et 2,8 millions d'euros en investissement.

Chaque année, le syndicat consacre 1,4 million d'euros en investissement, depuis 2012.

Le syndicat gère sept déchetteries : Naveil, Vendôme, Saint-Ouen, Selommes, Saint-Amand-Longpré, Morée et Danzé et assure la collecte sur 53 communes (52 étant membres du syndicat).

Les recettes des déchetteries couvrent environ 35 % des coûts opérationnels.

Les objectifs se déclinent :

- les objectifs volontaires : travail sur l'opportunité de collectes différentes ; optimisation de la collecte avec généralisation des points de regroupements des bacs. Un flochage sera posé sur les trottoirs (disparition naturelle après quelques mois) pour indiquer l'emplacement des poubelles.
- les objectifs imposés par voie réglementaire : extension des consignes de tri, à partir de 2021.

VALDEM travaille sur un projet de centre de tri interdépartemental voire interrégional (avec l'Indre et Loir et La Sarthe). Ce nouveau bassin permettrait une collecte auprès d'un million d'habitants. Actuellement, il existe 200 centres de tri en France ; à l'horizon 2020/2022, seuls 50 centres devraient subsister. VALDEM serait alors contraint de transporter les déchets vers Le Mans, Orléans ou Poitiers, d'où la nécessité d'anticiper la création d'un centre de tri plus proche. Le nouveau centre de tri devra être opérationnel en 2020 et représente un investissement de 33 millions d'euros supportés par la future structure ; une subvention de 3 millions est espérée auprès de l'ADEME (aucune subvention possible auprès de la région).

Suite aux interrogations de Madame PAGANUCCI, Monsieur BOULAY précise que le syndicat a signé un programme avec l'ADEME visant à réduire les déchets : l'objectif de 7 % a été atteint. La collecte des déchets non recyclables est en baisse sensible, mais inférieure à la moyenne nationale ; en revanche la collecte des papiers et emballages (2 600 tonnes/an, soit 51 kg/hab/an) est plus importante que la moyenne nationale.

Concernant le principe de pesée, le nombre de poubelles levées nécessiterait de gros investissements de l'ordre de 3 millions d'euros. Cette option n'est pas retenue en raison de comportements non citoyens que cela pourrait provoquer avec une augmentation des dépôts sauvages et du brûlage. Actuellement, il faut rendre le citoyen « intelligent » en l'encourageant à utiliser des services tels que la recyclerie. Monsieur BOULAY milite pour la formation (ex. les scolaires) et la communication. La collecte en déchetterie est plus importante que la collecte des particuliers.

Les travaux au sein des déchetteries :

- La déchetterie de Naveil est moins pratique et a fait l'objet de travaux de remise aux normes.
- La plateforme de déchets verts a permis de désengorger les autres déchetteries.

Le nombre de visites a augmenté entre 2014 et 2015 avec une baisse à Naveil et Saint-Ouen mais une hausse à Vendôme.

La taxe a baissé de 15 % pour les habitants de Villiers sur Loir, entre 2011 et 2015.

C'est la dernière année (2016) que le syndicat fixe les taux ; la loi NOTRe a prévu le transfert vers les intercommunalités de la compétence de collectes des déchets.

L'excédent d'investissement de 3,89 millions d'euros permet d'anticiper les futurs investissements et la baisse des recettes.

Concernant le site de méthanisation de Savigny-sur-Braye, Monsieur BOULAY précise que seuls les pelouses peuvent être méthanisées.

4. Participation citoyenne : intervention du Capitaine MÉCHIN et du Lieutenant BRESSAC

Le capitaine MÉCHIN, responsable de la gendarmerie de Vendôme, précise qu'il s'agit d'une communauté de brigades qui regroupe les gendarmeries de Pezou, Marchenoir et Vendôme.

Actuellement 80 gendarmes sont en charge de la sécurité sur 131 communes.

Le capitaine MÉCHIN présente les principes de la participation citoyenne ; il s'agit de l'ex-dispositif « voisins vigilants ». Pour la réussite de la participation citoyenne, trois acteurs sont indispensables : le Maire, la gendarmerie et les habitants.

L'objectif est de sensibiliser les habitants à la sécurité de l'environnement, sans substitution aux services de la gendarmerie. Il s'agit d'adopter une posture de vigilance.

Ce dispositif a été mis en place en raison d'un manque de témoignages qui empêche souvent les enquêtes d'aboutir.

L'engagement se fait à partir d'un protocole avec la signature d'une charte des référents par quartier (maximum 10 sur Villiers) ; ces référents seront les relais avec la mairie et la gendarmerie. Les référents auront des retours d'informations.

La communication peut se faire par l'installation de panneaux à l'entrée du village indiquant la mise en place de ce dispositif en partenariat avec la gendarmerie (effet dissuasif).

Ce dispositif a permis de constater une baisse de la délinquance et du sentiment d'insécurité.

Il n'y a pas d'incompatibilité avec la vidéo-protection.

Le lieutenant BRESSAC insiste sur le renforcement du lien avec la population ; il ne s'agit pas, pour la gendarmerie, de se désengager.

Une évaluation du dispositif est faite régulièrement.

Ce dispositif peut être jumelé avec d'autres dispositifs de prévention tels que « les seniors vulnérables » et peut s'inscrire dans un protocole plus large facilitant le lien social.

Le conseil municipal délibérera ultérieurement sur la mise en place de ce dispositif sur la commune.

En cas d'accord, une réunion d'information à destination de la population sera organisée.

5. INTERCOMMUNALITÉ : vote sur le futur périmètre

Au cours de la séance de conseil du 22 avril 2016, il a été décidé de statuer sur le futur périmètre de l'intercommunalité, en même temps que le vote sur les statuts, lors de la séance du mois de juin.

Or, il s'avère que le projet de statuts devrait être finalisé fin juin/début juillet. Dans la mesure où le conseil doit se prononcer sur le projet du Préfet, dans les 75 jours suivant sa notification, (soit avant fin juin), Monsieur le Maire propose que le conseil délibère, dès à présent, selon le projet ci-dessous.

Au préalable, le conseil regrette la diffusion du « quatre pages » diffusé par la communauté du Pays de Vendôme, dans lequel le périmètre à 66 communes a été quasiment acté, sans attendre le vote des conseils municipaux.

Monsieur MÉNARD, associé au groupe de convergence, informe le conseil qu'une charte de gouvernance sera jointe au projet de statuts, mais les conseils municipaux voteront uniquement sur le projet de statuts.

Monsieur HÉBERT souhaite qu'il y ait une « photo » de l'existant tant sur les services que sur les coûts ce qui permettrait de comparer, à l'avenir, avec les services proposés aux administrés.

Monsieur JUMERT regrette que la future communauté génère des coûts supplémentaires.

Madame MÉRAUD souhaite avoir le détail des compétences.

En octobre 2015, le préfet de Loir-et-Cher avait établi un projet de schéma départemental de coopération intercommunale qu'il avait soumis pour avis aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale.

Lors de sa séance du 24 février 2016, la commission départementale de coopération intercommunale a adopté un amendement au projet de schéma départemental proposant la fusion des communautés de Beauce et Gâtine, du Pays de Vendôme, de Vallées Loir-et-Braye, et du Vendômois Rural et la transformation en communauté d'agglomération.

Conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le préfet du Loir-et-Cher a établi et arrêté le 30 mars dernier un schéma départemental de coopération intercommunale, après intégration des amendements adoptés par la commission départementale de coopération intercommunale.

La volonté de l'Etat au travers de cette nouvelle carte intercommunale plus cohérente consiste à être davantage en prise avec la réalité des territoires et de conduire à davantage de solidarité. L'Etat veut avancer pour le développement du territoire dans un contexte contraint et la réécriture de la carte intercommunale s'inscrit dans un renforcement conjoint des régions et intercommunalités pour conduire la stratégie d'aménagement et développement des territoires. Cette réforme territoriale conforte la montée en puissance des intercommunalités de taille significative qui seront capables de peser dans les régions de demain.

Afin de mettre en œuvre ce schéma, le préfet définit la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Il notifie aux Maires des communes incluses dans le projet de fusion, un arrêté portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issue de la fusion des communautés de communes de Beauce et Gâtine, du Pays de Vendôme, de Vallées Loir-et-Braye et du Vendômois rural qui représentera 66 communes pour une population de 57 356 habitants.

Considérant que si l'arrondissement de Vendôme constitue en effet le bassin de vie, les communautés de Beauce et Gâtine, du Pays de Vendôme, de Vallées Loir-et-Braye et du Vendômois rural peuvent constituer un ensemble cohérent entre l'axe Loir et les infrastructures routières maillant ce territoire,

Considérant le renforcement essentiel des solidarités territoriales à cette échelle,

Considérant la nécessité de garantir aux usagers le meilleur accès possible à des services publics de qualité,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vue l'arrêté préfectoral n°41-2016-0330001 du 30 mars 2016 arrêtant le schéma départemental de coopération intercommunale du Loir-et-Cher,

Considérant que l'arrêté préfectoral n° 41-2016-04-08-007 du 8 avril 2016 portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Beauce et Gâtine, du pays de Vendôme, de Vallées Loir et Braye et du Vendômois Rural a été notifié à la commune le 15 avril 2016 pour accord,

Considérant que le conseil municipal doit alors se prononcer dans un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable,

Le conseil, à 1 voix contre, 1 abstention et 11 voix pour :

* APPROUVE le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes de Beauce et Gâtine, du pays de Vendôme, de Vallées Loir et Braye et du Vendômois Rural arrêté par le préfet de Loir-et-Cher,

* EXPRIME la volonté de voir transformer cet établissement public de coopération intercommunale en communauté d'agglomération au 1er janvier 2017 en précisant qu'un projet de statuts sera soumis prochainement au conseil municipal,

* AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6. MARCHÉS PUBLICS : relevé de décisions

Suite à l'appel public à la concurrence publiée le 31 mars 2016 par la Nouvelle République, concernant la construction d'un club house, Monsieur le Maire fait part des décisions suivantes :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18, L. 2122-22 et L. 2122-23 ;

Vu le code des marchés publics et notamment son article 28 ;

Vu la délibération n°08-2014/07 du 18 juillet 2014, portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire et l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la délibération n° 16- 2016/01 autorisant le Maire à lancer la consultation des entreprises, Considérant l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 29 mars 2016 et publié le 31 mars 2016 auprès de la Nouvelle République

Considérant le cahier des charges établi par la commune et la meilleure proposition remise par lot, les candidats retenus sont les suivants :

n° lot et objet	Entreprises retenues	Montant HT	Montant TTC
01 - Maçonnerie - béton armé	TBC Construction	27 411,35 € (y compris PSE)	32 893,62 €
02 - Charpente en bois -couverture en ardoises artificielles	B.M.C.C.	9 732,66 €	11 679,19 €
03 - Menuiseries extérieures en PVC	Mondoubleau MENUISERIES	4 711,20 € (y compris PSE)	5 653,44 €
04 - Plâtrerie - Isolation	TOUTRAVAUX	3 996,93 €	4 796,31 €
05 - Électricité - chauffage électrique	Ménage électricité	4 682,20 €	5 618,64 €
06 - Chape	BELLEC	2 232,40 €	2 678,88 €
		Total	63320.08 €

7. SIPEV : convention

Après présentation du projet de convention avec le SIPEV, le conseil autorise le Maire à signer ladite convention permettant la mise à disposition de personnel administratif (d'avril à décembre 2015) et du personnel technique, en cas de besoin, pour aider l'agent du SIPEV à assurer l'entretien des locaux et des espaces verts (d'avril 2015 à décembre 2016). De plus, il est convenu que l'agent du SIPEV puisse se fournir en carburant détaxé auprès de la Commune.

12. Affaires diverses

- Atelier de Nyne, Coteau Saint-André : Le CCAS a mis à disposition de Madame GRACIA, le logement occupé au préalable par Monsieur JONAS. Elle y a installé un atelier pour customiser des meubles. De plus, le logement du carrier lui servira de salle d'exposition.

Une inauguration sera organisée courant juin.

- Centre de Secours

Un courrier co-signé des Maires de Thoré-la-Rochette, Villiersfaux, Lunay, Mazangé et Villiers-sur-Loir et des deux chefs de centres (Messieurs SANDRÉ et LAROCHE) a été adressé au Préfet et au Président du Conseil départemental : il est demandé le maintien des deux centres de secours avec la mise en place de la gestion individuelle et le renouvellement du parc de véhicules.

- Coteau Saint-André – Champignonnière

L'exploitant de la cave champignonnière a fait part de sa volonté d'acheter la cave pour y faire des investissements en vue de répondre à de nouveaux marchés. Le CCAS propriétaire de ladite cave devra se prononcer rapidement sur la vente.

- Service de l'eau : dépôt de plainte

Conformément à la délibération n° 05 du 24 septembre 2015, Monsieur le Maire a déposé plainte auprès de la gendarmerie de Montoire contre un administré ; alors qu'un compteur neuf a été posé en 2015, aucune consommation d'eau n'a été comptabilisée depuis le relevé de compteur du mois de novembre. Selon l'administré, le compteur serait bloqué, suite à des coups de bélier. Une enquête va être diligentée par la gendarmerie.

- Muret, près de l'Artésienne

Monsieur JUMERT informe le conseil de l'avancement des travaux réalisés par l'entreprise BARBOSA. Les agents communaux ont réalisé la pose de bordure, le long de la bande de terre, côté espace traiteur.

L'enrobé sera refait par EUROVIA, sous-traitant de l'entreprise MINIER, le 24 mai.

- Rideaux d'occultation à l'Artésienne

Ils vont être installés par l'entreprise SODICLAIR, fabricant et installateur de Nazelles Negron (37) ; la motorisation sera réalisée par l'entreprise Rémy et Lebert (entreprise qui a réalisé l'électricité à l'Artésienne)

- Association de VTT

Madame MARTIN fait part de la création d'une nouvelle association de VTT. Des entraînements auront lieu le dimanche matin. Cette association utilisera le club house du football.

Le club house pourra également être utilisé par d'autres associations.

A terme, le ménage devra être fait par les associations (y compris aux vestiaires du foot).

Il faudra prévoir des conventions d'utilisation avec les associations.

- Journée citoyenne / le dimanche 29 mai.

Dans le cadre des journées citoyennes organisées par les communes, la commune de Villiers sur Loir organisera des ateliers, le 29 mai : rendez-vous est pris devant la Mairie à 14 h ; des petits ateliers de jardinage seront proposés avec, notamment, la plantation d'un potager au square du 8 mai.

- Intervillages :

Le comité des fêtes organise une réunion de préparation le 26 mai.

Des barrières Vauban et de la rubalise seront installées autour de l'héliport ; deux personnes assureront la surveillance.

- Monsieur MÉNARD sera absent du 22 mai au 5 juin ; Madame MARTIN le remplacera pendant cette période.

- Monsieur HÉBERT fait part que le concert d'été aura lieu le samedi 18 juin à l'Artésienne.

- Le conseil municipal du mois de septembre aura lieu le 23 septembre au lieu du 16 septembre.

- Gel dans les vignes : le Préfet s'est déplacé, sur la commune, mercredi 18 mai, pour constater les dégâts dus au gel : 50 à 80 % des vignes sont sinistrées.

- Monsieur ADAM fait part des excellents résultats sportifs de trois jeunes villersois, en triathlon :

- Pauline LANDRON, 11^{ème} au championnat du monde en Hongrie

- Robin HUBERT

- Camille HUBERT

- L'équipe de football passe de 3^{ème} en 2^{ème} division.

Levée de séance à 23 h 35.



Le Maire,

Jean-Yves MENARD